

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



DATE de CONVOCATION
10 DECEMBRE 2020

DATE d'AFFICHAGE
18 DECEMBRE 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 36
Votants : 36

L'an deux mille vingt,

le 15 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à l'Espace du Lenn à Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Mme Nicole KORN, - M. Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Régine ROSSET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nicole KORN a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°138-2020 – COORDINATION JEUNESSE – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Mme Muriel MALNOE, Vice-présidente en charge de l'enfance-jeunesse, rappelle que lors d'une réunion conjointe entre le bureau et les commissions Enfance Jeunesse et Solidarités, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a présenté les objectifs et modalités de la Convention Territoriale Globale (CTG) ainsi que l'intérêt de sa mise en œuvre sur le territoire, portée par la Communauté de Communes.

Elle précise que la Convention Territoriale Globale (CTG) remplacera le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). A compter du 1^{er} janvier 2023, les gestionnaires de services Petite enfance, Enfance et Jeunesse devront être obligatoirement intégrés dans la CTG pour bénéficier de financements de la CAF.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction de l'ensemble des habitants de territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord-cadre politique entre le territoire et la CAF, pour une durée de 4 ans. De cet accord-cadre découlent des conventions d'objectifs et de financement.

La CTG est basée sur la réalisation d'un diagnostic partagé s'appuyant sur des études existantes (analyse des besoins sociaux, schéma de territoire...), qui conduit la collectivité et la CAF, avec leurs partenaires, à définir des axes prioritaires et des actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux besoins.

Le projet social de territoire concerne tous les secteurs d'interventions des collectivités (petite enfance, jeunesse, parentalité, vie sociale, cadre de vie et logements, accès aux droits...), mobilisant différents acteurs : partenaires institutionnels, associatifs, habitants...

Ces champs d'intervention communs entre la CAF et la Communauté de Communes permettent de mettre en place des réponses adaptées aux besoins des habitants et des familles.

Après discussion en Bureau communautaire le 1^{er} décembre, le Président propose d'intégrer dans la CTG 2020-2023 les axes de réflexion suivants :

- Petite enfance, enfance et jeunesse
- Parentalité
- Accès aux droits

Il propose, une fois ces sujets explorés, d'étudier la montée en puissance sur d'autres thématiques qui seraient jugées prioritaires.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **SIGNER** la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période de 2020-2023 sur les axes : Petite enfance, enfance et jeunesse, Parentalité, Accès aux droits.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 18/12/2020
Le Président,

